

Le 2 février 2015

PROCÈS-VERBAL de la sept cent deuxièmes séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Alain Gilbert, Marc Louis-Seize, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

Absent : Luc Prud'homme,

2015-02-279 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour avec la modification suivante :

ITEMS AJOUTÉS

Point 10.1 Confirmation de la contribution de la Municipalité au projet de terrain de soccer/football synthétique dans le secteur Buckingham

Adoptée à l'unanimité

2015-02-280 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2015

IL EST PROPOSÉ PAR maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2015 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adopté à l'unanimité

2015-02-281 Acceptation du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 12 janvier 2015

IL EST RÉSOLU PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 janvier 2015 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2015-02-282 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes de chèques émis au montant total de 438 282.69 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-15-01, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

	191 631.93 \$
SOUS-TOTAL	191 631.93 \$
LOCATION CRÉDIT	
CAMION F-250 2011	941.12 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 - Parcs	438.81 \$
TOYOTA PRIUS 2013 - Hygiène du milieu et parcs	395.92 \$
HONDA CRV 2014 - Urbanisme	361.28 \$
TOYOTA YARIS 2011 Urbanisme + Julie	257.45 \$
FORD F150 2013 (Yves)	456.75 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 (Raymond)	575.06 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.21 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.69 \$
MRC DES COLLINES	113 937.00 \$
ASS GREAT WEST (Décembre)	11 870.25 \$
SALAIRE DU	
25 déc. 2014	12 481.70 \$
1 janv. 2015	11 565.47 \$
8 janv. 2015	13 188.71 \$
15 janv. 2015	12 818.70 \$
REMISE PROVINCIALE (Décembre)	31 741.87 \$
REMISE FÉDÉRALE (Décembre)	13 915.37 \$
SOUS-TOTAL	417 304.29 \$
CONSEIL (Janvier)	8 369.37 \$
POMPIERS (Décembre)	9 898.67 \$
PR (Décembre)	2 710.36 \$
TOTAL	438 282.69 \$

Adoptée à la majorité

**AVIS DE MOTION - Règlement 2015-004 modifiant le Règlement 2009-009
portant sur la construction de chemins**

Le conseiller **Alain Gilbert**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2015-004 - afin d'apporter différentes modifications au Règlement no. 2009-009 portant sur la construction des chemins sur le territoire de la municipalité

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

**AVIS DE MOTION - Règlement 2015-005 décrétant des dépenses en
immobilisation et un emprunt au montant de 109 100\$**

Le conseiller **Martin Proulx**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2015-005 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt au montant de 109 100\$

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

2015-02-283 Condoléances

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre ses plus sincères condoléances à madame Estelle L'Écuyer, employée retraitée de la Municipalité, ainsi qu'à toute sa famille, suite au décès du conjoint de madame L'Écuyer survenu le 13 janvier dernier.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-284 Autorisation d'une dépense pour l'achat d'un support de rangement pour poteaux

ATTENDU QUE le service des travaux publics et le service de l'hygiène du milieu et des parcs souhaitent faire l'acquisition d'un support de rangement pour les poteaux, tuyaux et autres matériaux en longueur ;

ATTENDU QUE cette dépense a été prévue au budget d'investissement 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 989 \$ plus taxes pour l'achat d'un support de rangement pour poteaux.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2016.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-285 Autorisation d'une dépense pour le prolongement du réseau électrique sur le chemin Henri-Chartrand

ATTENDU QUE La Municipalité a fait une demande de prolongement du réseau de distribution électrique à Hydro-Québec pour le chemin Henri-Chartrand ;

ATTENDU QUE pour ce faire la Municipalité doit signer avec Hydro-Québec une entente de contribution aux coûts des travaux ;

ATTENDU QUE la contribution exigée par Hydro-Québec à la Municipalité s'élève à 25 978 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE cette contribution sera remboursée à la Municipalité au fur et à mesure que de nouveaux branchements seront effectués sur le réseau. ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 25 978 \$ plus taxes pour le prolongement du réseau de distribution électrique sur le chemin Henri-Chartrand ;

Les fonds à cette fin seront pris à même les revenus de vente des terrains industriels.

Adoptée à la majorité

2015-02-286 Autorisation d'une dépense pour l'achat et l'installation d'abris dans les parcs de la Municipalité

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer l'abri pour le panneau électrique et la pompe dans le parc des Arpents-Verts ;

ATTENDU QU'il y a également lieu d'installer un abri pour le panneau électrique et la pompe dans le parc des sables ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 22 200 \$ plus taxes pour l'achat de deux abris en béton préfabriqué modèle « remise 2M » de la compagnie Armtec, le branchement électrique et la préparation du terrain pour les parcs des Arpents-Verts et des Sables.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de parc et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

2015-02-287 Approbation des dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Gorman

ATTENDU QUE la Municipalité s'est vue octroyer une aide financière de 60 000 \$ répartis sur 3 ans dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

ATTENDU QUE la première tranche de 24 000 \$ de l'aide financière s'applique à l'année financière 2014-2015 pour des travaux réalisés avant le 13 février 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés en 2014 sur le chemin Gorman pour un montant subventionné de 24 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à la majorité

2015-02-288 Autorisation de mandater les procureurs de la Municipalité

ATTENDU QUE le propriétaire du 527, chemin Neilon à L'Ange-Gardien, a procédé en 2009 à l'agrandissement d'un bâtiment secondaire sans avoir obtenu au préalable un permis de la Municipalité ;

ATTENDU QUE suite à cet agrandissement, la hauteur dudit bâtiment secondaire excède la hauteur maximale permise en vertu de l'article 4.4.1.10 du règlement de zonage 98-003 ;

ATTENDU QUE malgré les avis et les nombreux délais accordés au propriétaire pour régulariser la situation, celui-ci néglige de prendre action pour se conformer à la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le service d'urbanisme à mandater les procureurs de la Municipalité pour déposer une requête en démolition devant la Cour supérieure relativement à l'agrandissement illégal du bâtiment secondaire sis au 527, chemin Neilon.

Adoptée à la majorité

2015-02-289 Autorisation de faire une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique

ATTENDU QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien prévoit la formation de trente (30) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en conformité avec l'article 6 du Programme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée à la majorité

2015-02-290 Autorisation d'une dépense pour l'achat d'un taille-haie

ATTENDU QUE le service de l'hygiène du milieu et des parcs souhaite acquérir un taille-haie pour l'entretien des végétaux de nos espaces verts ;

ATTENDU QUE cette dépense a été prévue au budget d'investissement 2015

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 390.86 \$ taxes incluses pour l'achat d'un taille-haie pour le service de l'hygiène du milieu et des parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2016.

Adoptée à la majorité

2015-02-291 Autorisation d'une dépense pour l'achat de panneaux de plastique pour le recouvrement des bandes de la patinoire de Glen-Almond

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder au recouvrement des bandes de la patinoire de Glen-Almond avec des panneaux de plastique ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 4 250 \$ plus taxes pour l'achat de panneaux de plastique pour la patinoire de Glen-Almond.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de parc et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

2015-02-292 Autorisation d'une dépense pour l'achat de mobilier supplémentaire pour la salle multifonctionnelle

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir des tables rondes pour la salle multifonctionnelle ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues à cet effet au budget d'investissement 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 3 213 \$ plus taxes pour l'achat de 7 tables rondes en ABS de 72" de diamètre.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2016.

Adoptée à la majorité

2015-02-293 Attribution des subventions et commandites aux organismes locaux pour 2015

ATTENDU QUE divers organismes communautaires et de bienfaisances de la région ont soumis des demandes d'aide financière et de commandites à la Municipalité pour l'année 2015 ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget pour soutenir ces organismes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le versement des subventions et commandites suivantes pour un total de 17 180 \$:

Subventions :

- Fondation Santé de Papineau	1 000 \$
- Cercle des fermières fédération 15	200 \$ ET
	Prêt de salle gratuit
- Centre Action génération des Aînés	500 \$
- Mérite Élèves finissants ESHG (bourse)	250 \$
- Les Aînés de St-Grégoire	500 \$
- Club de poche baseball les Aînés du mercr. soir	500 \$
- Télévision communautaire TVC-22	750 \$
- La Mie de l'Entraide	600 \$
- Chevaliers de Colomb (gala sportif)	500 \$
- Résidence du Bel-âge	1 000 \$
- Festival du film du Cœur des Vallées	50 \$
- Association pour la santé et le bien-être	Prêt de salle gratuit
- Club de ski de fonds les Renards Blancs	4 000 \$ (engagement pour trois ans)

Commandites :

- Club Richelieu de Buckingham	200 \$
- Paroisse St-Grégoire (175ième)	1 000 \$
- Harmonie le Prélude (15ième anniversaire)	300 \$
- Club Lion de Buckingham (paniers de Noël)	500 \$
- Club de Curling – affiche publicitaire	300 \$
- Déjeuner du maire	1 000 \$
- Symposium Gatineau en couleurs	300 \$
- Association de soccer de Buckingham	300 \$
- Légion royale canadienne	80 \$
- Ti-nomme Open	50 \$
- Télévision communautaire TVC-22	500 \$
- Maison de la Famille Vallée de la Lièvre	600 \$
- Festipuce	100 \$
- AEVRO	1 000 \$
- Festival Country de L'Ange-Gardien	1 000 \$
- Secondaire en spectacle	100 \$

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-70190-951 « subventions organismes » et 02-11000-345 « Communication ».

Adoptée à la majorité

2015-02-294 Autorisation de dépense – signalisation

ATTENDU QUE des cueilleurs d'ail des bois se présentent annuellement sur des terrains privés situés sur le chemin Donaldson

ATTENDU QUE des contribuables sur ce chemin demandent qu'une signalisation soit installée, comme sur le chemin Lonsdale, pour informer les gens à l'effet qu'ils protègent l'ail des bois;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verrner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la dépense nécessaire à la confection et la pose de panneaux indiquant « Ici nous protégeons l'ail des bois. Si vous braconnez, vous êtes passible d'une amende de 2 000\$ à 40 000\$ » lesquels seront installés sur le chemin Donaldson.

Les fonds à cette fin seront puisés à même l'item budgétaire « signalisation » au poste 02-35500-649

Adoptée à la majorité

2015-02-295 Augmentation des tarifs de transport de 1,02%

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a procédé, en décembre dernier, à la majoration des tarifs de camionnage en vrac de 1,02% à compter de janvier 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a toujours octroyé la même augmentation que celle du MTQ à ses transporteurs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la majoration des tarifs de camionnage en vrac de 1,02% pour l'année 2015.

Adoptée à la majorité

2015-02-296 Autorisation de procéder à des appels d'offres par invitations

ATTENDU QUE plusieurs travaux prévus au budget 2015 nécessitent que nous procédions à des appels d'offres par invitations, à savoir : Achat d'abat-poussière, location de machinerie lourde, marquage de chaussée, scellement des fissures, l'achat de divers agrégats et, le fauchage des bords de chemins;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur des travaux publics à procéder à des appels d'offres par invitations pour la location de machinerie lourde, l'achat d'abat-poussière, le marquage de la chaussée, le scellement des fissures, l'achat de divers agrégats et, le fauchage des bords de chemins.

Adoptée à la majorité

2015-02-297 Autorisation de procéder à une dépense de 9 000\$ pour achat d'équipements

ATTENDU QUE divers équipements sont requis à la bonne marche des travaux prévus au budget 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur des travaux publics à procéder à l'achat d'une pompe à essence (500\$), d'une perceuse pour le roc (3 000\$) et de 20 balises (5 500\$), le tout pour une somme totale de 9 000\$ taxes nettes incluses.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2016.

Adoptée à la majorité

2015-02-298 Approbation d'une programmation de travaux modifiée pour le programme TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE ce Conseil a adopté dans sa résolution 2015-01-275 adoptée le 5 janvier dernier sa programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 ;

ATTENDU QUE ladite programmation a été soumise au MAMOT pour approbation, lequel a demandé certaines modifications ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la programmation de travaux modifiée pour le programme TECQ 2014-2018, laquelle est jointe en annexe à la présente.

Adoptée à la majorité

2015-02-299 Autorisation d'une dépense pour l'achat de divers équipements pour le garage municipal

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'achat de divers équipements pour le garage municipal ;

ATTENDU QUE la présente dépense a été prévue au règlement d'emprunt 2014-015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 10 409 \$ plus taxes pour l'achat des équipements suivants pour le garage municipal :

- Aménagement d'établis ;
- Perceuse à colonne ;
- Soudeuse électrique ;
- Torche à acétylène avec chariot ;
- Compresseur ;
- Laveuse à pression électrique ;
- Cric de plancher pour véhicule ;
- Grue d'atelier ;
- Scie à métal ;
- Divers outils manuels ;
- Coffres

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt 2014-015.

Adoptée à la majorité

2015-02-300 Autorisation de verser une contribution financière à la Table autonome des Aînés des Collines

ATTENDU QUE la Table autonome des Aînés des Collines (TAAC) soutient divers projets visant l'amélioration de la qualité de vie des aînés sur le territoire des Collines de l'Outaouais incluant un projet pilote de maintien à domicile à L'Ange-Gardien;

ATTENDU QUE la TAAC sollicite une contribution financière des diverses municipalités des Collines pour assurer son fonctionnement ;

ATTENDU QU'une somme a été prévue au budget à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le versement d'une contribution financière de 2 500 \$ à la Table autonome des Aînés des Collines pour son fonctionnement pour l'année 2015.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-59000-951 « Contribution TAAC »

Adoptée à la majorité

2015-02-301 Autorisation d'une dépense pour la participation à un congrès

ATTENDU QUE le congrès annuel de l'Association québécoise du Transport routier (AQTR) aura lieu du 30 mars au 1^{er} avril prochain au palais des congrès de Montréal ;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics souhaite participer à ce congrès ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 430 \$ plus taxes pour l'inscription du directeur des travaux publics, M. Yves Leblanc, au congrès de l'AQTR qui se déroulera du 30 mars au 1^{er} avril prochain à Montréal

DE PLUS, ce Conseil autorise le remboursement au participant de ses frais de séjour, conformément à la politique en vigueur ;

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16004-454 « Formation transport »

Adoptée à la majorité

2015-02-302 Autorisation d'une dépense pour l'achat de divers équipements pour le service d'incendie

ATTENDU QUE le service d'incendie souhaite procéder à l'acquisition de divers équipements prévus au budget d'investissement 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 50 505 \$ taxes nettes incluses pour l'achat de divers équipements pour le service de protection contre les incendies et des premiers répondants soit :

- 3 habits de combats
- 4 appareils respiratoires
- 10 bombonnes d'air
- 10 boyaux forestiers
- 1 gate valve de 6''
- 1 treuil pour le VTT
- 5 boîtes de rangement pour appareils respiratoires

Il est entendu qu'avenant le cas où le directeur du service de protection contre les incendies parvenait à obtenir de meilleurs prix sur certains items, que le nombre d'appareils respiratoires et de bombonnes d'air acquis, pourra être augmenté toujours en respectant le budget global ci-dessus.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 03-60000-000 « Affectation aux activités d'investissement » pour un montant de 7 655 \$ et à même le fonds de roulement pour être remboursé sur 5 ans à compter de 2016 pour le solde.

Adoptée à la majorité

2015-02-303 Autorisation de faire une offre d'achat pour une propriété sur le territoire de la Municipalité

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 3 301 241 et 3 301 248 du cadastre officiel du Québec situés dans la Municipalité de L'Ange-Gardien sur la route 315 a mis ses immeubles en vente ;

ATTENDU QUE ces immeubles sont situés dans la zone industrielle 191 la ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire et le directeur général à présenter une offre d'achat conditionnelle pour les lots 3 301 241 et 3 301 248 du cadastre officiel du Québec selon les termes et conditions pré établies par le conseil.

Ladite offre d'achat sera conditionnelle à l'approbation de l'éventuel règlement d'emprunt relatif à l'achat desdits lots par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales.

Adoptée à la majorité

2015-02-304 Signataires autorisés d'une entente avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE la Municipalité s'est vue octroyer une aide financière du ministère de la Famille pour la mise à jour de sa politique familiale dans le cadre d'une démarche collective initiée par la MRC des Collines de l'Outaouais ;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une entente avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour donner suite à ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente ciblée avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais relativement au programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Adoptée à la majorité

2015-02-305 Confirmation de la contribution de la Municipalité au projet de terrain de soccer/football synthétique dans le secteur Buckingham

ATTENDU QUE dans sa résolution 11-246 adoptée le 7 novembre 2011, ce Conseil a déclaré son intention, moyennant certaines conditions, de participer financièrement pour un montant de 250 000 \$ au projet de construction d'un terrain de soccer/football synthétique dans le secteur Buckingham sur les terrains de l'école secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG) ;

ATTENDU QUE le maître d'œuvre du projet, la commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV), doit prendre une décision prochainement quant à la mise en œuvre du projet ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité de confirmer officiellement sa participation financière au projet ;

ATTENDU QUE la première condition de la Municipalité consistait à ce que le projet soit réalisé sur un terrain adjacent à l'ESHG, ce qui sera effectivement le cas ;

ATTENDU QUE la deuxième condition consistait à ce que les autres partenaires confirment leur participation et que cette condition est remplie ;

ATTENDU QUE la troisième condition consistait à ce qu'une entente de service soit conclue entre la Ville de Gatineau et la CSCV concernant l'utilisation dudit terrain par l'ensemble de la collectivité ;

ATTENDU QUE les fonctionnaires de la CSCV et de la Ville de Gatineau ont entrepris des discussions à cet effet et qu'une telle entente est en bonne voie d'être conclue ;

ATTENDU QUE la dernière condition visait la conclusion d'un nouveau protocole d'entente à long terme entre la Ville de Gatineau et la Municipalité de L'Ange-Gardien concernant l'utilisation par

les citoyens de L'Ange-Gardien des services de loisirs et culture de la Ville, l'entente actuelle se terminant au plus tard à la fin de 2017 ;

ATTENDU QUE des discussions ont été entamées entre la Ville et la Municipalité tant au niveau administratif qu'au niveau politique en vue de prolonger à plus long terme ladite entente et que tout porte à croire que cette condition pourra être remplie dans les prochains mois ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil confirme à la CSCV la participation de 250 000 \$ de la Municipalité de L'Ange-Gardien dans le projet de construction d'un terrain de soccer/football synthétique sur les terrains de la CSCV adjacents à l'ESHG et autorise le directeur général à déboursier ledit montant au moment opportun en fonction de l'avancement du projet.

Les fonds à cette fin seront pris à même les sommes provenant du PMVI d'Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité

2015-02-306 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général